

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2010.

A 20 H 30

Présents : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER et Messieurs COLLETTE BARRUET
MESSIO PARROT LEHMANN TOFIN WRZOCHOL LAURENT MELO POULAIN.

Absents excusés : - Madame THOMAS ayant donné pouvoir à Madame VERCRUYSSÉ.

Secrétaire de séance : Madame VERCRUYSSÉ.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Choix bancaire pour emprunt de la 2^{ème} tranche RD 10.
- Virement de crédits pour prêt DEXIA.
- Informations diverses.
- Consultation des riverains du 23/10 sur travaux RD 10.
- Avancement des travaux de la rue du Marais.
- Information SITTEUR.
- Compte rendu réunion CCPOH.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents avec les remarques suivantes :

- Monsieur PARROT : au début, lire « à Monsieur le Maire » et non pas « au Maire ».
- En ce qui concerne les accidents sur la commune, Monsieur PARROT demandait à ce que l'ensemble des membres du conseil municipal soient avertis et non pas lui personnellement.

CHOIX BANCAIRE POUR EMPRUNT DE LA 2^{EME} TRANCHE RD 10 :

Monsieur POULAIN commente les documents distribués concernant les propositions de trois banques différentes. Il s'avère que la banque la plus intéressante à ce jour est la Caisse d'Épargne.

Un prêt à taux variable est plus intéressant et permet à tout moment d'opter sur un taux fixe.

Monsieur LEHMANN propose de retenir cette proposition jusqu'à la fin des travaux puis de passer en taux fixe de façon à ne pas se faire surprendre par une remontée des taux, car la situation actuellement favorable risque de ne pas durer.

Prêt euribor de 225 000 € - remboursement sur 15 ans - taux variable.

Votent pour : 11

Abstention : 2 (dont Monsieur PARROT)

Messieurs COLLETTE et POULAIN seront chargés de surveiller le taux du prêt EURIBOR et de tenir informer les membres du conseil à chaque réunion.

Prêt relais TVA de 106 000 € - taux fixe de 1,46 % :

Votent pour : 11

Abstention : 2 (dont Monsieur PARROT).

VIREMENT DE CREDIT PRET DEXIA :

Le prêt de 125 000 € proposé dans le cadre d'un plan de soutien spécifique aux collectivités par Dexia a été voté après le budget, le montant des échéances, capital et intérêts n'avait donc pas été prévu :

Il est proposé de voter le virement de crédits suivant :

Article :66111 :	+ 871,25 €	Article : 1641 :	+ 1 728,87 €
Article :022 :	- 871,25	Article : 2152 :	- 1 728,87 €

Votent pour : 12

Abstention : 1 (Monsieur PARROT)

CONSULTATION DES RIVERAINS DU 23/10 SUR TRAVAUX RD 10 .:

Monsieur MESSIO fait un compte rendu de la réunion, 11 personnes se sont présentées dont certaines ont fait des remarques.

Certains végétaux ne seront pas plantés.

Vers la sortie de St-Martin-Longueau , quelques riverains ont des problèmes d'eaux pluviales, ceux-ci seront réglés et à cette occasion, certains compteurs d'eau seront changés.

Concernant le raccordement au gaz, les riverains concernés seront consultés par GDF.

Cette réunion s'est bien déroulée, Monsieur PARROT fait par contre la remarque suivante : « Monsieur MESSIO a pensé que les personnes absentes à cette réunion n'étaient pas intéressées », le motif était peut être autre, telles que par exemple, les obligations professionnelles.

Monsieur MESSIO répond que ses propos n'ont pas été bien interprétés par Monsieur PARROT, il annonce d'ailleurs que les riverains absents lors de la première réunion seront à nouveau convoqués.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RUE DU MARAIS. :

Monsieur MESSIO signale que ces travaux se passent bien (avancement d'environ 40%), que les délais sont respectés et qu'il n'y a pas de problème avec le plomb dans cette rue.

Suite aux interrogations de Monsieur MELO concernant son branchement (passage des câbles sous son allée de pavés et risque de dégradation des plantations), Monsieur MESSIO propose de le rencontrer sur le chantier avec les entreprises concernées par les travaux.

INFORMATION SITTEUR. :

Monsieur POULAIN avise que suite à la réunion dans laquelle le problème des statuts a été abordé, il a été convenu que ceux-ci seront revus et que les principaux réseaux (dorsales) y seraient inclus après analyse.

Un coût de fonctionnement par secteur sera étudié de façon à répartir les sommes dues de façon équitable.

Chaque conseil municipal devra valider les nouveaux statuts.

La création d'un nouveau syndicat n'est donc plus d'actualité.

COMPTE RENDU REUNION CCPOH. :

Monsieur COLLETTE signale qu'au cours de la réunion du 21 octobre dernier il a été dressé toute l'activité économique depuis mars 2010, 27 entreprises orientées vers les métiers de l'avenir (pile électrique pour l'automobile, bio-technologie etc...) ont demandé à s'implanter sur le territoire de la CCPOH. (Proximité de l'autoroute et de Roissy). Par contre, il a été observé un manque en matière d'hôtellerie et de la restauration.

Monsieur BARRUET fait état des effectifs du service enfance et jeunesse pour la commune de Saint-Martin-Longueau.

Centre de loisirs : 30 enfants ont participé cet été aux activités proposées, St-Martin-Longueau se situe parmi les premières commune (à population égale) en terme de fréquentation. Il a rencontré plusieurs familles qui sont satisfaits du fonctionnement du service jeunesse d'été.

Périscolaire : maternelle 12 inscrits et 15 en primaire, un effectif en hausse par rapport à 2009.

En ce qui concerne le territoire nord de la commune :

Mercredi loisirs : maternelle 24 inscrits et 25 en primaire également en progression à 2009.

Monsieur BARRUET participe demain à la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre de la Délégation de Service Public du périscolaire de Verneuil en Halatte/Angicourt et Cinqueux.

Monsieur PARROT signale qu'il est regrettable que le règlement intérieur du CCAS ne soit pas disponible au secrétariat de mairie.

Monsieur PARROT signale que le 17 mars dernier dans un document Monsieur COLLETTE avait signalé que le projet bibliothèque/médiathèque ne faisait pas partie des priorités. Il demande a avoir copie du courrier qui a été fait au conseil général dans le cadre de l'étude de faisabilité.

Monsieur WRZOLCHOL demande le montant du devis pour la réfection de la terrasse du groupe scolaire. Celui-ci s'élève à : 4 250 € H.T, compte tenu de l'urgence, l'artisan s'engage à réaliser les travaux sous 15 jours.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 30 novembre prochain à Saint Martin Longueau.

Monsieur COLLETTE signale qu'à l'occasion du 11 novembre prochain, une médaille communale sera remise à Monsieur NOEL (10 ans) et Monsieur DEFLUBE (20 ans) .de porte-drapeaux dans la commune

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 35